

CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/08/2026

PROCÈS-VERBAL

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE RIOM

Nombre de membres

Séance du 20/08/2026

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

L'An deux mil vingt-six le vingt août à dix-neuf heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué le quatorze août, s'est réuni au nombre prescrit
par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.
Luc CAILLOUX, Maire

Date de la convocation :

14/08/2026

Présents : CAILLOUX Luc, GARDARIN Laetitia, GIRARD
Grégory, TREHAND Charlotte, BRUN Christophe, DIDIER
Nadège, BUZON Jessica, MIGEON Aurélie, CHARDON DU
RANQUET Charles, LANGLAIS Cédric.

Absent représenté : MORVAN Julien

Absents excusés : FABRE Thomas, AUGHEARD Marie-Christine,
DESTABLE Delphine, DA FONSECA Grégory.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte le quorum étant atteint.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame
TREHAND Charlotte, conseillère, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations ou des
remarques à propos du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal.

DCM 2026/08/01 : Demande de subvention végétalisation de la cour de l'école.

Monsieur le Maire explique que le projet de végétalisation de la cour de l'école peut bénéficier d'une
subvention dans le cadre du programme LEADER Puy-de-Dôme (Appel à projet Centre -bourg 2026).

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Végétalisation de la cour de l'école : préparation du chantier et signalétique, création d'une zone perméable et d'une zone espace vert	29 084.75 €	Subvention LEADER (80%)	23 267.80 €
		Auto financement commune (20%)	5 816.95 €
TOTAL HT	29 084.75 €		29 084.75 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'APPROUVER** les éléments du dossier tels que présentés.
- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DCM 2026/08/02 : Demande de subvention étude pour le site de la Chartreuse Port Saint Marie.

Monsieur le Maire explique que le projet d'étude pour le site de la Chartreuse Port Saint Marie peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme LEADER Puy-de-Dôme. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention LEADER pour cette étude.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'APPROUVER** les éléments du dossier tels que présentés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DCM 2026/08/03 : Décision Modificative affectation du résultat

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur d'arrondi lors de la fermeture du budget CCAS en 2020, une erreur de 0.15€ suit l'affectation de résultat depuis lors. La trésorerie nous demande une décision modificative afin de rétablir le chiffre exact.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap)	Montant	Article (Chap)	Montant
011(627)	+ 0.15€ (soit 4.85€)	002 (002)	+0.15€ (soit 271 153.10 €)

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap)	Montant	Article (Chap)	Montant
001(001)	-0.15€ (soit 474 097.99€)	1068 (10)	-0.15€ (soit 125 597.99 €)

- ✓ Point sur la végétalisation de la cour d'école
- ✓ Visite des bâtiments communaux.

Fin de séance à 22h40

Prochaine réunion de conseil le 17/09/2026 à 19h30.

La secrétaire de séance
Charlotte TREHAND

Le Maire
Luc CAILLOUX